

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2<sup>e</sup>/05-07  
Séance du 09 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE  
12 FEV. 2007

### Soutien à l'association ALSACE INTERNATIONAL (AI) Convention de financement 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2<sup>e</sup>/02 des 14 et 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte des missions dévolues à l'association Alsace International et de son premier plan d'actions pour 2007,
- Approuve le versement à l'association Alsace International, d'une subvention totale de 1 592 000 € pour l'année 2007 à prélever sur le programme F024 chapitre 65 nature 6574 fonction 90 enveloppe 89686 du budget départemental,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention de financement avec l'association ALSACE INTERNATIONAL jointe au présent rapport, sachant que la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir se substituera à cette convention de financement et précisera les missions, les moyens, les obligations et les outils d'évaluation nécessaires.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 12 FEV. 2007  
Publication : 16 FEV. 2007  
Pour le Préfet du Conseil Général  
Le Préfet



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER